

<https://www.aefinfo.fr/depeche/681333>

Erwin Canard

8 min read

Mouvement enseignant : deux fois moins de demandes acceptées dans le 1er degré en 12 ans ; P.

Dans le 1er degré en 2022, le taux de satisfaction des demandes de mutation des professeurs est de 20,44 %, selon les chiffres donnés par le MEN aux syndicats le 25 octobre 2022, auxquels AEF info a eu accès. C'est le taux le plus bas depuis 2010, où il était de 37 %. Dans le 2nd degré, le taux de mutation est de 43,3 %, un chiffre globalement stable depuis 2010. Pap Ndiaye admet que "la question des mutations doit être repensée", "l'offre et la demande" n'étant "pas adaptées". Un rapport IGÉSR de 2017, non publié mais qu'AEF info a pu lire, émet des recommandations pour améliorer le mouvement.



Les mutations loin de chez eux des néo-enseignants sont une des raisons du manque d'attractivité du métier. © Fantastic Removals

Lorsqu'il s'agit d'évoquer les difficultés à recruter des enseignants, outre le salaire, un élément revient beaucoup : la mobilité.

Lors de la deuxième réunion dans le cadre des discussions sur la revalorisation du salaire des enseignants et l'attractivité du métier, le 25 octobre 2022, le ministère de l'Éducation nationale a ainsi présenté aux syndicats les dernières données disponibles concernant le mouvement des professeurs.

Hausse du nombre de demandes de mutations dans le 1er degré

Dans sa présentation, à laquelle AEF info a eu accès, le ministère rappelle d'abord les règles : "Les mouvements des 1er et 2nd degrés s'appuient sur des barèmes permettant un classement équitable des candidatures compte tenu des fortes volumétries au MENJ. Des priorités de traitement des demandes de mobilité sont accordées au titre des priorités légales (le rapprochement de conjoints ou de partenaires liés par un Pacs, la prise en compte du handicap, l'exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles, la prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux...)"

Dès lors, le ministère indique que, dans le premier degré, "le nombre total de demandes de participation validées au mouvement interdépartemental informatisé s'élève à 17 462 candidats, soit la plus forte participation depuis 2010", où il y avait alors 16 904 candidats au mouvement. Pourtant, le nombre d'enseignants titulaires du premier degré a, lui, baissé entre 2010-2011 (environ 331 000) et 2021-2022 (environ 324 000) (1).

"les demandes de sorties émanent prioritairement des 8 départements d'Île-de-France"

Selon les chiffres du MEN, le "taux de satisfaction" des demandes de mutation dans le premier degré est de 20,44 %. Ce taux n'a jamais été aussi bas depuis 12 ans, période pour laquelle le ministère fournit les données. Ce taux diminue sans cesse - sauf entre 2013 et 2014 et entre 2015 et 2016 - depuis 2010, où il était de 37,08 %.

Le ministère précise que, en 2022, "les 6 départements les plus attractifs sont : le Morbihan, la Loire-Atlantique, la Gironde, L'Ille-et-Vilaine, l'Hérault et le Finistère". En

revanche, "les demandes de sorties émanent prioritairement des 8 départements d'Île-de-France". Par ailleurs, le ministère a reçu 673 recours reçus, contre 559 en 2021.

Plus de recours dans le 2nd degré

Dans le second degré, en 2022, le mouvement interacadémique comportait 26 275 candidats (15 644 titulaires ; 10 631 néotitulaires), en baisse d'environ 2 000 depuis 2012. Durant cette période, le nombre d'enseignants titulaires du 2nd degré a diminué de près 3 000 (environ 354 000 en 2022).

Selon le ministère, le taux de mutation est de 43,3 %, et 87 % des personnels ayant eu leur demande acceptée ont été mutés sur leur premier vœu. Le taux de mutation est globalement stable depuis 2012, avec un pic en 2015 à 55 % et un creux en 2013 à 40,8 %. Concernant uniquement les néotitulaires, "85,4 % obtiennent satisfaction sur un de leur vœu" et "seuls 14,56 % d'entre eux sont mutés en extension". (2)

Le ministère a reçu 2 017 recours, contre 1 790 en 2021.

"un problème général de la fonction publique"

Les questions de la mobilité et du mouvement sont cruciales dans la problématique de l'attractivité du métier enseignant. Les mutations de début de carrière, souvent loin du domicile pour le premier degré, loin de la région d'origine pour le second degré, rebutent de plus en plus d'éventuelles futures recrues.

Nathalie Catellani, du Réseau des Inspé, souligne par exemple que "de plus en plus de nos étudiants choisissent d'être contractuels et de ne pas passer les concours de la fonction publique, surtout dans le second degré", en raison principalement du système d'affectation et la mobilité" ([lire sur AEF info](#)).

Olivier Sidokpohou, qui était aussi le secrétaire général d'un atelier du Grenelle de l'Éducation consacré à la mobilité des enseignants ([lire sur AEF info](#)), explique, dans une interview à AEF info le 8 octobre 2022 ([lire sur AEF info](#)), que "le problème se pose essentiellement en début de carrière : ne pas être affecté dans la région d'où l'on vient puis ne pas pouvoir y revenir avant de très nombreuses années. C'est un problème général de la fonction publique, qui s'accroît, avec des zones de plus en plus attractives et d'autres de moins en moins".

De nombreux néoenseignants nommés en éducation prioritaire

En outre, les établissements où sont mutés les néo-enseignants ne sont la plupart du temps pas les plus "faciles". Dans un rapport ~~Igen-IGAENR~~ de 2017 écrit par Ollivier Hunault et Olivier Sidokpohou intitulé "L'entrée dans la carrière des nouveaux enseignants", non publié mais qu'AEF info a pu lire, "les nominations en éducation prioritaire, malgré l'objectif affirmé depuis des années de ne pas y affecter d'enseignant débutant, concernent près de 20 % des affectations dans le premier degré et 14 % dans le second degré".

Aussi, dans le premier degré, "3 184 néotitulaires sur 10 013 de la cohorte 2015-2016 ont été nommés sur un poste partagé entre deux écoles ou plus, la quasi-totalité à titre provisoire". Pour les inspecteurs, "c'est certainement le point qui génère les plus fortes appréhensions parmi les néotitulaires du premier degré".

"l'offre et la demande ne sont pas adaptées" (Pap Ndiaye)

Puis, après la première mutation, la longue attente, parfois, en cours de carrière, avant de voir sa demande de mouvement acceptée est un autre frein à l'engagement à l'Éducation nationale. Un phénomène que l'administration doit "assumer", selon Olivier Sidokpohou : "Le plus important est bien d'avoir un professeur devant chaque élève, en particulier ceux qui ont le plus besoin de l'école".

Dans une interview à l'Obs, le 20 octobre, Pap Ndiaye l'admet toutefois : "La question des mutations doit être repensée". Le ministre de l'Éducation nationale explique : "Il est clair que l'offre et la demande ne sont pas adaptées d'un point de vue géographique, notamment en banlieue parisienne".

Pap Ndiaye assure alors que "nous allons avancer sur ces questions en examinant toutes les pistes". Par exemple, "on peut contractualiser avec les jeunes professeurs pour qu'ils aient plus de visibilité sur le nombre d'années de service à réaliser avant de revenir dans leur région d'origine. Cette absence de visibilité est un facteur de non-candidature aux concours".

Le ministre explique également que "nous devons repenser la gestion de carrière. Les nouvelles générations ne se voient plus forcément rester 40 ans au même poste".

L'IGÉSR préconise "la continuité stagiaire / néotitulaire" dans le second degré

De son côté, pour améliorer le mouvement enseignant, la Cour des comptes préconisait, dans un rapport de 2019, notamment la généralisation des "postes à profil", la "transformation de l'indemnité de résidence en un dispositif prenant en compte le manque d'attractivité des territoires", et, pour le 2nd degré, des concours à affectation régionale ([lire sur AEF info](#)).

Olivier Sidokpohou considérait, dans son interview à AEF info, qu'il "n'y a pas de solution toute faite, mais on peut trouver des manières d'atténuer le problème, de mieux accompagner les néoenseignants, avec des aides au logement, des aides aux voyages vers la région d'origine..."

De son côté, le rapport de l'inspection générale de 2017, qui ne traitait que les entrées dans le métier, recommandait :

- "l'expertise d'un scénario alternatif concernant le second degré qui permette de privilégier la continuité stagiaire / néotitulaire sans passage par un mouvement national d'affectation des néotitulaires",
- "une plus grande visibilité des parcours géographiques, qui offre un compromis entre les aspirations des personnels à la mobilité et la nécessaire stabilité d'équipes pédagogiques dans les territoires", car la "faible visibilité des parcours de mobilité peut représenter un frein à l'attractivité du métier d'enseignant",
- "assurer une nomination de tous les enseignants à la fin du mois de juin" alors que les affectations, dans le premier degré, ont lieu "pour beaucoup fin août",
- "plutôt que de formuler des vœux pieux sur le refus de nomination de néotitulaires sur des postes complexes, de porter attention à la préparation et l'accompagnement de ces exercices particuliers",
- "une simplification et une meilleure communication des règles du mouvement ainsi qu'une révision des calendriers et des procédures de façon à mieux prendre en compte la particularité des situations individuelles."